



Conseil d'administration

352^e session, Genève, 28 octobre-7 novembre 2024

Section institutionnelle

INS

Date: 11 octobre 2024

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies

Mise en œuvre de Notre programme commun, processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement et mesures prises par le Bureau

Objet du document

Le présent document décrit les faits nouveaux intervenus récemment dans le système des Nations Unies, notamment en lien avec la mise en œuvre de Notre programme commun et le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que les mesures prises par le Bureau pour promouvoir les priorités de l'OIT dans l'action multilatérale mondiale depuis que le Conseil d'administration a examiné cette question pour la dernière fois à sa 349^e session (octobre-novembre 2023). Le Conseil d'administration est invité à demander au Directeur général de tenir compte de ses vues dans les initiatives que mène actuellement l'OIT à l'appui de la participation des mandants tripartites aux processus des Nations Unies, et de préparer un nouveau rapport sur les faits nouveaux intervenus dans le système des Nations Unies, pour examen à sa 355^e session (novembre 2025) (voir le projet de décision au paragraphe 74).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Produits 8.1: Une plus grande cohérence de l'aide multilatérale fournie aux fins de l'élaboration et du financement de stratégies intégrées de promotion de la justice sociale par le travail décent; et A.4: Des partenariats et activités renforcés de coopération pour le développement à l'appui des résultats stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Oui.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Oui.

Unité auteur: Département des partenariats multilatéraux et de la coopération pour le développement (PARTNERSHIPS).

Documents connexes: [GB.335/INS/10](#); [GB.340/INS/6](#); [GB.341/INS/7](#); [GB.340/INS/18/6](#); [GB.340/POL/6](#); [GB.343/INS/3/2](#); [GB.346/PFA/11](#); [GB.346/INS/8](#); [GB.349/INS/4](#); [GB.349/INS/5](#); [GB.349/INS/5\(Add.1\)](#); [GB.350/INS/6](#); [GB.350/INS/6\(Add.1\)](#).

► Introduction

1. Face à des défis mondiaux sans précédent, parmi lesquels la crise économique, le changement climatique et les inégalités sociales, la communauté internationale tend de plus en plus à adopter des cadres globaux pour une action porteuse de changements. Cette approche ouvre d'importantes perspectives pour ce qui est de faire progresser la justice sociale, faciliter une transition juste vers une économie verte et encourager des innovations technologiques contribuant au développement durable. Le programme d'action Notre programme commun, lancé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2021, s'est imposé comme une réponse décisive aux enjeux actuels et futurs ¹. Il propose une vision commune aux fins de l'accélération de la mise en œuvre des accords multilatéraux existants, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030).
2. Notre programme commun s'articule autour de 12 engagements cruciaux pris par les États membres de l'ONU dans les déclarations faites à l'occasion de la célébration du 75^e anniversaire de l'ONU ², et propose, afin de les honorer, de prendre des mesures dans six domaines prioritaires, dont l'établissement d'un nouveau contrat social ancré dans les droits humains pour entrer dans une nouvelle ère pour la protection sociale universelle et la définition de nouveaux indicateurs du progrès venant compléter le produit intérieur brut (PIB) ³. La voie qu'il est proposé de suivre comprend une série d'événements, notamment le Sommet de l'avenir de septembre 2024, le deuxième Sommet mondial pour le développement social de novembre 2025 et la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement de juin-juillet 2025. Elle est également jalonnée d'initiatives telles que les Mesures d'accélération pour les objectifs de développement durable (ODD) et le Plan de relance des ODD. Comme expliqué plus en détails ci-dessous, ces événements et initiatives offrent à l'OIT une occasion unique d'accroître son impact au sein du système des Nations Unies et au-delà.
3. L'examen du Conseil d'administration fournira des orientations utiles pour renforcer la participation et la place de l'OIT au sein du système des Nations Unies.

¹ Nations Unies, *Notre programme commun*, Rapport du Secrétaire général, 2021.

² Nations Unies, *Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies*, 2020. Les engagements pris sont les suivants: ne laisser personne de côté; protéger la planète; promouvoir la paix et prévenir les conflits; respecter le droit international et faire régner la justice; attribuer une place centrale aux femmes et aux filles; instaurer un climat de confiance; améliorer la coopération numérique; moderniser l'ONU; assurer le financement durable de l'ONU; favoriser les partenariats; être à l'écoute des jeunes et travailler à leurs côtés; se préparer aux crises à venir.

³ Les autres domaines prioritaires sont les suivants: création de nouvelles formes de solidarité mondiale; élimination de l'«infodémie»; développement de la capacité d'en faire davantage pour les jeunes générations et les générations futures et de mieux se préparer aux problèmes à venir; mise sur pied d'un système multilatéral plus solide, plus inclusif, dont le socle serait le système des Nations Unies, qui travaille davantage en réseau et collabore plus étroitement avec les institutions financières internationales et le Groupe des 20 (G20).

► Contribution de l'OIT à Notre programme commun

4. L'OIT, consciente de l'intérêt de Notre programme commun pour le monde du travail, prend une part active à sa mise en œuvre à travers de différents processus et initiatives, dont plusieurs sont décrits ci-dessous.

Sommet de l'avenir

5. Trouvant son origine dans Notre programme commun, le Sommet de l'avenir, qui avait pour titre «Des solutions multilatérales pour un avenir meilleur», a eu lieu les 22 et 23 septembre 2024, avant la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il a été précédé de deux Journées d'action qui ont rassemblé 7 000 participants. L'objectif du Sommet était d'engager des réformes en faveur d'un nouveau multilatéralisme capable de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, en particulier la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques («Accord de Paris»). À l'issue de longues et difficiles négociations, le Pacte pour l'avenir et ses deux annexes – le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures – ont été adoptés par l'Assemblée générale ⁴.
6. Au cours des neuf mois précédant le Sommet, le Bureau a activement contribué à l'élaboration de toutes les parties du document final en faisant part de ses observations et en échangeant avec les États membres, les partenaires sociaux et les acteurs intéressés. L'OIT a en outre publié une contribution écrite sur le thème de la gestion de l'interdépendance mondiale ⁵. En tant que membre du groupe consultatif pour l'initiative SDG Digital, l'Organisation a assuré la prise en compte de plusieurs questions relatives au monde du travail dans le débat sur le Pacte numérique mondial et a fait des suggestions sur l'emploi des jeunes en vue d'éclairer la Déclaration sur les générations futures. Tout au long de la préparation des activités du Sommet, le Bureau a fait en sorte que la voix de ses mandants tripartites soit entendue, et a à cette fin proposé des intervenants et coparrainé des manifestations.
7. Le Sommet et les Journées d'action ont permis à l'OIT d'expliquer sa façon de voir les choses et de mettre en avant ses travaux. Dans sa déclaration au Sommet, le Directeur général a souligné l'importance qu'il y a à promouvoir la justice sociale, le travail décent et la participation tripartite à la gouvernance mondiale. Le Centre international de formation de l'OIT, Turin, (Centre de Turin) a organisé une exposition intitulée *Beautifully Diverse*, visant à célébrer la diversité et à encourager l'inclusion des personnes en situation de handicap. L'OIT a lancé le *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026* ⁶ en marge de l'Assemblée générale et a coorganisé plusieurs manifestations, notamment sur l'emploi des jeunes, l'ère numérique, les migrations et les transitions justes. Elle a coanimé un événement de haut niveau de la Coalition internationale pour l'égalité de rémunération (EPIC) au cours duquel il a été question des solutions pouvant contribuer à réduire les écarts de rémunération entre femmes et hommes.
8. L'adoption du Pacte pour l'avenir et de ses deux annexes témoigne de l'engagement de la communauté internationale vis-à-vis des Nations Unies et de la coopération multilatérale, à l'heure où l'ordre mondial connaît de profondes transformations. Si la vision pour l'avenir

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, [résolution 79/1](#), Le Pacte pour l'avenir, A/RES/79/1 (2024).

⁵ OIT, «[Summit of the Future: Managing global interdependence](#)», 26 août 2024.

⁶ OIT, [World Social Protection Report 2024-26: Universal social protection for climate action and a just transition](#), 2024 [version intégrale disponible en anglais uniquement; un résumé existe en français: [Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026: Protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste](#)].

présentée dans ce pacte arrive à point nommé car elle jette les bases des réformes à mener, il faut à présent s'atteler à assurer l'unité d'action des États membres dans la mise en œuvre des engagements énoncés, et ce dans un contexte de fragmentation géopolitique.

9. Le Pacte pour l'avenir énonce 56 mesures concrètes à prendre dans cinq grands domaines ⁷ recouvrant les trois piliers de l'action des Nations Unies – développement durable, paix et sécurité, et droits de l'homme. Toutes ces mesures sont ancrées dans le droit international. En outre, la protection des droits de l'homme est une constante du pacte, et l'égalité des genres, une préoccupation centrale. Le pacte présente en détail la réforme de l'architecture financière internationale qu'il a été convenu d'engager pour que les pays en développement soient mieux représentés et leurs besoins mieux pris en compte. En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, l'une des principales priorités est de remédier à la sous-représentation de l'Afrique. La question controversée du droit de veto, qui constitue l'un des éléments centraux de cette réforme, n'est toutefois pas réglée. Le Pacte numérique mondial, premier cadre multilatéral pour la coopération numérique, prévoit la constitution, au sein de l'ONU, d'un groupe scientifique international indépendant et l'ouverture d'un dialogue mondial sur la gouvernance de l'intelligence artificielle (IA). La Déclaration sur les générations futures contient entre autres points importants un appel à permettre la participation des jeunes à la prise de décisions aux niveaux national et mondial.
10. Le travail décent est mentionné dans cinq paragraphes du pacte et de ses annexes, notamment en lien avec l'emploi des jeunes et la réduction de la pauvreté ainsi que la promotion de la couverture santé universelle et de l'accès universel à la protection sociale. Le Pacte numérique mondial, qui s'articule autour de cinq objectifs clés ⁸, prévoit, au titre des engagements énoncés, l'élaboration de stratégies nationales de développement des compétences numériques afin d'inculquer au plus grand nombre possible les compétences numériques de base, tout en faisant progresser l'acquisition des compétences avancées. La Déclaration sur les générations futures comprend des engagements en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, de la formation technique et professionnelle et de l'habileté numérique, et tient donc compte de la nécessité d'assurer la formation continue.
11. Du point de vue de l'OIT et de ses mandants, le document final du Sommet ouvre la voie à de nouveaux champs de coopération, en particulier sur le financement du développement, l'IA et les plateformes numériques et une mesure des progrès qui ne se fonde pas uniquement sur le PIB. Il convient de noter que le Pacte pour l'avenir fixe aussi l'objectif d'«obtenir un résultat ambitieux» lors du deuxième Sommet mondial pour le développement social, qui se tiendra en 2025.

Deuxième Sommet mondial pour le développement social

12. Dans Notre programme commun, le Secrétaire général de l'ONU recommande la tenue d'un sommet social mondial en 2025. En 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions en vue de faciliter le processus. Dans la première, adoptée le 26 février 2024, elle a décidé d'organiser en 2025 le «Sommet social mondial», lequel serait intitulé «Deuxième

⁷ Développement durable et financement du développement; paix et sécurité internationales; sciences, technologie et innovation et coopération numérique; jeunes et génération futures; et transformation de la gouvernance mondiale.

⁸ Réduire toutes les fractures numériques et avancer plus rapidement dans la mise en œuvre des ODD; rendre l'économie numérique plus inclusive et faire profiter toutes et tous de ses avantages; favoriser un espace numérique inclusif, ouvert, sûr et sécurisé qui respecte, protège et promeut les droits humains; promouvoir des modèles de gouvernance des données qui soient responsables, équitables etinteropérables; et renforcer la gouvernance internationale de l'IA pour le bien de l'humanité.

Sommet mondial pour le développement social», afin de remédier aux lacunes et de renouveler l'engagement en faveur de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social et de sa mise en œuvre, et de créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030 ⁹. L'Assemblée générale a également demandé à sa présidence de désigner deux cofacilitateurs, l'un issu d'un pays en développement et l'autre d'un pays développé, chargés de faciliter le processus préparatoire intergouvernemental relatif aux modalités d'organisation du Sommet et au texte qui devrait en être issu. Ce sont les représentants permanents de la Belgique et du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à New York qui ont été nommés.

13. Dans sa deuxième résolution, adoptée le 16 juillet 2024, l'Assemblée générale a décidé que le Sommet se tiendrait au niveau des chefs d'État et de gouvernement au Qatar du 4 au 6 novembre 2025 ¹⁰. Elle a précisé que le Sommet adopterait une déclaration politique concise et orientée vers l'action, dont le texte serait arrêté à l'avance par consensus dans le cadre de négociations intergouvernementales à New York, ladite déclaration devant suivre une approche fondée sur le développement social et créer une dynamique propice à l'application du Programme 2030. Elle a aussi encouragé les États membres à veiller à ce que leur délégation au Sommet comprenne, compte dûment tenu de l'équilibre des genres, des représentants des parties concernées, tels que des représentants des travailleurs et des employeurs. De surcroît, elle a reconnu le rôle joué par l'OIT et ses mandants, ainsi que leur contribution effective à la promotion de la justice sociale et du travail décent pour tous.
14. Bien que les négociations intergouvernementales n'aient pas encore commencé, l'OIT échange déjà activement avec les cofacilitateurs et les autres acteurs institutionnels intéressés, y compris le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA), afin de se tenir au courant de l'avancée du processus à New York. Les représentants du Bureau de l'OIT pour les Nations Unies à New York s'entretiennent régulièrement avec ceux des Nations Unies et des missions permanentes des États membres pour mettre en avant les priorités de l'OIT pour le Sommet. Selon les dernières informations, la version préliminaire de la déclaration politique devrait être disponible en octobre 2024.
15. Par ailleurs, en avril 2024, au Chili, l'OIT a coorganisé avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) un séminaire de haut niveau à l'intention des chefs de secrétariat de plusieurs organismes des Nations Unies, afin d'échanger sur le Sommet. En juin, les cofacilitateurs du Sommet ont rencontré le Directeur général et d'autres hauts responsables du BIT et ont participé à un dialogue stratégique avec les mandants à la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail.
16. À sa 349^e session (octobre-novembre 2023), le Conseil d'administration a décidé d'établir un «Groupe de travail sur le nouveau contrat social pour Notre programme commun» afin de préparer une contribution tripartite au Sommet ¹¹. Le groupe de travail est composé de huit membres représentant les gouvernements, de quatre membres représentant les employeurs et de quatre membres représentant les travailleurs, et est présidé par le représentant gouvernemental de la Colombie ¹². Il s'est réuni à quatre reprises et a établi une version

⁹ Assemblée générale des Nations Unies, [résolution 78/261](#), «Sommet social mondial» intitulé «Deuxième Sommet mondial pour le développement social», A/RES/78/261 (2024).

¹⁰ Assemblée générale des Nations Unies, [résolution 78/318](#), Modalités du «Sommet social mondial» intitulé «Deuxième Sommet mondial pour le développement social», A/RES/78/318 (2024).

¹¹ [GB.349/PV\(Rev.1\)](#), paragr. 310.

¹² [GB.350/INS/6](#) et [GB.350/INS/6\(Add.1\)](#).

préliminaire des principaux messages à inclure dans la contribution tripartite, qui est soumise au Conseil d'administration à sa présente session pour approbation et transmission au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OIT publiera aussi une série de notes d'information fondées sur les recherches réalisées pour les rapports phares et d'autres rapports de premier plan, afin que les mandants puissent participer plus efficacement aux différents processus. Le Directeur général a nommé une conseillère principale pour appuyer les travaux du groupe de travail et faciliter la coordination interne dans le cadre des préparatifs du Sommet.

Plan de relance des ODD

17. Élaboré en réponse aux appels lancés par le Secrétaire général de l'ONU en faveur d'un plan de relance pour aider les pays à faire face aux défis immédiats et à long terme du développement durable et accélérer la réalisation des ODD, le Plan de relance des ODD est centré sur trois domaines d'action immédiate: s'attaquer au coût élevé de la dette et aux risques croissants de surendettement; accroître massivement – à hauteur d'au moins 500 milliards de dollars des États-Unis d'Amérique (dollars É.-U.) par an – les financements à long terme consentis à des conditions abordables (principalement par l'intermédiaire des banques multilatérales de développement); et augmenter les financements pour imprévus à destination des pays ayant besoin d'aide ¹³. En dépit du soutien que l'initiative a reçu du G20 et du système des Nations Unies, de la réallocation de 100 milliards de dollars É.-U. de droits de tirage spéciaux qui a permis au Fonds monétaire international (FMI) d'accorder des liquidités aux pays, et des réformes entreprises par les banques multilatérales de développement en vue d'accorder entre 300 et 400 milliards de dollars É.-U. de prêts supplémentaires en faveur du développement durable, la mise en œuvre reste lente, et la situation socio-économique de même que le risque de surendettement de nombreux pays en développement se sont aggravés.
18. Pour accélérer les progrès, le Secrétaire général de l'ONU a invité dix chefs d'État et de gouvernement à former un groupe des leaders ¹⁴, dont le rôle est de promouvoir au plus haut niveau le Plan de relance des ODD, de veiller à la cohérence et à la conformité des actions menées avec ses priorités et de fédérer les décideurs clés pour réaliser le programme. Le groupe des leaders a tenu sa première réunion le 5 juin 2024 à New York et a convenu que des ressources financières devraient être allouées aux pays en développement afin que ceux-ci puissent investir dans la réalisation des 17 ODD, qui définissent les conditions à remplir pour édifier un avenir plus juste et plus équitable pour tous les êtres humains et l'ensemble de la planète d'ici à 2030. Le groupe a pris acte de l'appel que le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (GNUDD) a lancé en faveur d'une relance immédiate de l'action en faveur des ODD.
19. L'OIT contribue au Plan de relance des ODD en apportant à la réflexion sur la future réforme de l'architecture financière internationale une perspective axée sur le monde du travail. À cet égard, en février 2024, le Directeur général a rencontré les directeurs des institutions financières internationales, notamment le FMI, la Banque mondiale et la Société financière internationale, afin de réfléchir avec eux à des moyens de faire face aux défis mondiaux qui se

¹³ Nations Unies, *United Nations Secretary-General's SDG Stimulus to Deliver Agenda 2030*, 2023.

¹⁴ Le groupe des leaders est composé des chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique du Sud, de la Barbade, du Brésil, du Canada, de l'Espagne, de la France, de l'Inde, de l'Italie, de la Jamaïque et du Kenya.

posent dans le domaine du travail. Les discussions ont essentiellement porté sur les incidences de l'IA sur l'emploi, la protection sociale et les inégalités économiques. Aussi bien l'OIT que les institutions financières internationales ont souligné l'importance de la collaboration, en particulier pour la collecte de données dans les pays à faible revenu, et ont examiné des solutions de financement durables. Les discussions ont également mis en évidence la nécessité de créer des synergies pour promouvoir le travail décent et la justice sociale, et les institutions financières internationales se sont dites intéressées par une collaboration informelle avec la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Mesures d'accélération pour les ODD

20. Les progrès vers la réalisation des ODD sont, d'une manière générale et pour diverses raisons, trop lents. Pourtant, dès le début du processus, la nécessité d'accélérer l'action a été reconnue. Dans la déclaration politique du Sommet sur les ODD de 2019, les chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont souligné la nécessité d'une action concertée et accélérée à tous les niveaux et par toutes les parties prenantes afin de réaliser la vision et les objectifs du Programme 2030¹⁵. Coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA) via une plateforme en ligne, les Mesures d'accélération pour les ODD sont des initiatives entreprises à titre volontaire pour accélérer la mise en œuvre des ODD par les gouvernements et les acteurs non étatiques. D'après les dernières informations disponibles, en août 2022, un total de 387 mesures d'accélération avaient été rendues publiques, dont 76 pour cent portaient sur plusieurs ODD à la fois en mettant à profit les liens étroits qui existaient entre eux, alors que les 24 pour cent restants étaient axés sur un ODD particulier. Selon l'UNDESA, plus d'une centaine de ces mesures contribuent à la réalisation de l'ODD 8¹⁶.
21. Plus récemment, une attention prioritaire a été portée à l'accélération de la réalisation des ODD au sein du système des Nations Unies dans le cadre des actions transformatrices et des initiatives à fort impact convenues au Sommet sur les ODD de 2023¹⁷. Dans ce contexte, il a été reconnu qu'il était essentiel, pour la réalisation de tous les ODD, de remédier aux déficits de travail décent; c'est pourquoi l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes («l'Accélérateur mondial»), piloté par l'OIT, figure parmi ces actions transformatrices et initiatives à fort impact.

Contribution de l'OIT aux débats sur le financement du développement durable

22. La Constitution de l'OIT donne pour mission à l'Organisation d'examiner et de considérer dans le domaine international tous les programmes d'action d'ordre économique et financier de nature à faire avancer la justice sociale et à promouvoir les droits de l'homme et les droits au travail. Dans son rapport à la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail, intitulé *Vers un nouveau contrat social*, le Directeur général a insisté sur l'importance qu'il y avait à faire converger les politiques sociales, économiques et financières au sein du système multilatéral et souligné la nécessité d'intégrer le nouveau contrat social et la justice sociale

¹⁵ Assemblée générale des Nations Unies, [résolution 74/4](#), Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, A/RES/74/4 (2019), annexe.

¹⁶ UNDESA, «[Information brief on SDG Acceleration Actions](#)», 19 août 2022.

¹⁷ Assemblée générale des Nations Unies, [résolution 78/1](#), Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, A/RES/78/1 (2023), annexe.

dans les cadres stratégiques multilatéraux pour que le multilatéralisme connaisse un renouveau démocratique ¹⁸.

23. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement est un forum mondial majeur dans le cadre duquel sont menées des discussions sur les moyens de faire face aux défis financiers et économiques du développement. Elle se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2025 à Séville (Espagne). Elle a pour objet d'accélérer la mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba afin de remédier au déficit de financement du Programme 2030, et prévoit à cette fin la définition de cadres, d'engagements et d'orientations visant à influencer sur les politiques nationales et la coopération internationale.
24. L'OIT s'emploie à obtenir que les questions sociales et relatives au travail soient intégrées dans les travaux de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, et a créé à cette fin un groupe de travail regroupant des représentants de différents départements du Bureau. Plusieurs départements techniques du BIT ont entrepris de rédiger des notes de synthèse sur le financement, qui traitent notamment de l'endettement et des cadres de financement centrés sur l'humain, du financement de la protection sociale, du financement d'une transition juste, du financement du développement macroéconomique et des stratégies de financement du travail décent fondées sur l'investissement étranger direct. En outre, l'OIT collabore étroitement avec l'UNDESA et d'autres organismes compétents des Nations Unies à l'élaboration de contributions utiles au processus intergouvernemental devant aboutir à l'adoption d'un document final par la quatrième conférence. Ces travaux contribueront de manière décisive à ce que les stratégies de financement du développement élaborées dans le cadre de la conférence tiennent compte de l'Agenda du travail décent et soient conçues dans l'optique de faire avancer la justice sociale.
25. La réforme de l'architecture financière internationale, en particulier le réalignement des priorités des banques multilatérales et des banques publiques de développement sur les ODD, est un élément essentiel du financement du développement. Ce processus offre d'immenses possibilités à l'OIT, qui a entrepris de renforcer sa collaboration avec le réseau mondial Finance en commun, qui regroupe plus de 500 banques publiques de développement. Lors des sommets de Finance en commun, des déclarations conjointes sont publiées et mises en œuvre dans le cadre de coalitions thématiques au sein desquelles sont partagées les bonnes pratiques et les stratégies dont l'efficacité est avérée. Récemment, dans le cadre de l'Accélérateur mondial, l'OIT a codirigé un groupe de travail chargé de mobiliser des fonds auprès des banques publiques de développement pour financer des transitions justes, à l'initiative de la Coalition en faveur de l'investissement social, qui relève du réseau Finance en commun.
26. Il est essentiel de disposer de données pour évaluer les progrès accomplis et définir les actions à mener pour réaliser les ODD. En tant qu'organisation responsable, l'OIT fournit à l'ONU des données sur 14 indicateurs se rapportant à 5 des 17 ODD, à savoir: objectif 1 (élimination de la pauvreté); objectif 5 (égalité de genre); objectif 8 (travail décent et croissance économique); objectif 9 (industrialisation, innovation et infrastructure); et objectif 10 (réduction des inégalités). L'OIT joue un rôle clé dans le renforcement de la capacité de 116 pays à produire des statistiques du travail de qualité.

¹⁸ OIT, *Vers un nouveau contrat social*, ILC.112/I(B), 2024.

Coalition mondiale pour la justice sociale

27. Depuis son établissement en novembre 2023, la Coalition mondiale pour la justice sociale («la Coalition») a été rejointe par plus de 300 partenaires, parmi lesquels 22 organisations internationales et les 5 commissions économiques régionales de l'ONU ¹⁹. Les commentaires constructifs reçus des organismes clés du système des Nations Unies ont été pris en compte dans la définition des thématiques de travail de la Coalition, notamment aux fins de la mise en place d'initiatives conjointes et multipartites tirant parti de la complémentarité des mandats respectifs desdits organismes – mandats qui vont au-delà du monde du travail – pour faire avancer la justice sociale.
28. Des consultations approfondies ont été menées avec les partenaires dans le but de faire émerger une définition commune de l'ambition et du champ d'action de la Coalition. Elles ont débuté par une série de webinaires thématiques consacrés aux principaux axes de travail de la Coalition, qui ont permis aux partenaires de mettre en commun leurs objectifs et de faire des propositions quant à l'action à mener. Il convient de noter que le Sommet sur le monde du travail et le Forum inaugural de la Coalition, qui ont eu lieu respectivement à la 111^e session (2023) et à la 112^e session (2024) de la Conférence internationale du Travail, ont rassemblé un grand nombre de partenaires du système des Nations Unies, lesquels ont unanimement déclaré que l'action menée pour faire progresser la justice sociale gagnerait à être plus cohérente et davantage axée sur la collaboration ²⁰. Des réunions bilatérales ont également été tenues dans le but de définir de nouvelles activités stratégiques à mener sur le terrain conjointement avec des organismes des Nations Unies, ou d'étendre la portée des activités existantes. Fin 2024, la Coalition devrait avoir arrêté ses thématiques de travail et son programme d'activités, et être en mesure de garantir que chaque activité clé pourra être lancée en 2025. La Coalition permettra aussi de mettre en commun des connaissances, des bonnes pratiques et des exemples concrets d'actions menées à l'appui de la justice sociale, et se positionnera ainsi, alors que se prépare le deuxième Sommet mondial pour le développement social, en tant que pôle de référence en matière de solutions efficaces pour faire avancer la justice sociale.

Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale à l'appui de transitions justes

29. L'Accélérateur mondial, une initiative de l'ONU dont la direction est assurée par l'OIT, a fait des progrès constants tout au long de l'année écoulée ²¹. Depuis qu'il a été retenu pour faire partie des 12 initiatives à fort impact au Sommet sur les ODD de 2023, il est considéré comme un mécanisme déterminant pour aider les gouvernements et le système des Nations Unies pour le développement à mener une action efficace en faveur de l'emploi et de la protection sociale,

¹⁹ La liste complète des partenaires peut être consultée sur le [site Web](#) de la Coalition.

²⁰ Voir OIT, *Sommet sur le monde du travail*, ILC.111/Compte rendu n° 8B, 2023; et OIT, *Séance plénière: Forum inaugural de la Coalition mondiale pour la justice sociale*, ILC.112/Compte rendu n° 9C, 2024. Ont participé au forum inaugural les chefs de secrétariat de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de l'Association internationale des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, du Centre du commerce international, de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida.

²¹ Voir: OIT et al., *Global Accelerator on Jobs and Social Protection for Just Transitions: First progress report January 2023–April 2024*, 2024; et le [site Web](#) de l'Accélérateur mondial pour des informations à jour. Des précisions sur les différentes composantes de l'Accélérateur mondial figurent aux paragraphes 8 à 11 du document [GB.349/INS/5](#).

l'une des grandes transitions – il y en a cinq autres – dont il a été estimé qu'elles entraînaient de profondes transformations au regard de l'ensemble des ODD et qu'elles pouvaient être mises à profit pour accélérer la réalisation de ces derniers ²².

30. En août 2024, 17 pays pionniers avaient rejoint l'Accélérateur mondial et pris à ce titre des engagements politiques au plus haut niveau, notamment celui de mettre en place des structures nationales de gouvernance pour promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de l'administration. Ces pays, avec l'appui du système des Nations Unies, des partenaires sociaux, des partenaires de développement et des institutions financières, ont entrepris d'élaborer des feuilles de route nationales qui définissent les réformes des politiques, les approches intégrées, les secteurs économiques ainsi que les investissements et les partenariats stratégiques sur lesquels il convient de faire porter les efforts en priorité pour remédier aux déficits de protection sociale et de travail décent et favoriser des transitions justes. Les équipes de pays des Nations Unies de 14 de ces pays pionniers ont bénéficié de la première campagne de financement du Fonds commun pour les ODD en faveur des emplois décents et de la protection sociale universelle, dont l'objet était d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route. Ces activités sont réalisées avec la collaboration de la Banque mondiale, et plus précisément avec l'Agence multilatérale de garantie des investissements.
31. À l'échelle mondiale, le groupe directeur de l'Accélérateur mondial sert de cadre principal aux activités de plaidoyer visant à encourager la cohérence des politiques, le financement du développement social et la solidarité internationale et à influencer sur la définition des objectifs mondiaux de développement à l'occasion de manifestations telles que la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement social à venir. La Déclaration ministérielle du G20 sur le développement et la réduction des inégalités, adoptée en 2024, et la Déclaration ministérielle du forum politique de haut niveau pour le développement durable, adoptée la même année ²³, mettent toutes les deux en évidence le vaste soutien politique recueilli par l'Accélérateur mondial.

► Avancement de la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement

Examen quadriennal complet

32. En mai 2024, le Conseil économique et social de l'ONU a tenu sa dernière séance sur le cycle de l'examen quadriennal complet lancé en 2020, auquel l'OIT a contribué. Il ressort des données disponibles que le système des Nations Unies pour le développement est bien placé pour intensifier l'action menée en vue de mettre en œuvre le Programme 2030. Les États membres ont constaté que le rôle joué par les coordonnateurs résidents s'agissant d'assurer la cohésion des équipes de pays des Nations Unies et de mobiliser des ressources auprès des

²² Les six transitions concernent les domaines ci-après: les systèmes alimentaires; l'accès à l'énergie et son caractère abordable; la connectivité numérique; l'éducation; l'emploi et la protection sociale; et le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Voir: GNUDD, «Six transitions: Les voies d'investissement pour atteindre les ODD».

²³ Conseil économique et social de l'ONU, *Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2024 du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2024 organisé sous les auspices du Conseil, sur le thème «Renforcer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et éliminer la pauvreté en période de crises multiples: mise en œuvre efficace de solutions durables, résilientes et innovantes»*, E/HLS/2024/1 (2024).

divers partenaires avait été renforcé. Des améliorations ont aussi été notées en ce qui concerne la prise en compte des priorités nationales dans les activités de planification des organismes des Nations Unies; la coordination des politiques; la planification conjointe; et la communication. Les entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont indiqué avoir réalisé des gains d'efficacité s'élevant 553 millions de dollars É.-U., soit 37 pour cent de plus que l'année précédente ²⁴.

33. En dépit des progrès considérables accomplis, le système des coordonnateurs résidents continue d'enregistrer un déficit de financement annuel de 54 millions de dollars É.-U., ce qui entrave sa capacité de s'acquitter pleinement de sa mission. En outre, moins de 30 pour cent des coordonnateurs régionaux ont indiqué que tous les programmes de pays des entités relevant de leur compétence étaient pleinement alignés sur les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (plans-cadres de coopération), ce qui montre qu'il est nécessaire d'accroître la coordination pour obtenir des résultats collectifs.
34. L'Assemblée générale des Nations Unies devrait adopter une nouvelle résolution sur l'examen quadriennal complet à sa 79^e session, en 2024, qui marquera le début d'un nouveau cycle de quatre ans. Pour ce cycle et les suivants, l'un des principaux objectifs du système des Nations Unies pour le développement sera de renforcer les capacités «salles des machines» dans chaque pays ²⁵.
35. D'après les données disponibles et les informations complémentaires communiquées par les organismes responsables des indicateurs des ODD, nous ne sommes pas sur la bonne voie pour mener à bien le Programme 2030. Sur les 135 cibles pour lesquelles on dispose de données, 17 pour cent devraient pouvoir être atteintes d'ici à 2030. Pour 48 pour cent des cibles, soit près de la moitié, on s'écarte légèrement, voire fortement, de la trajectoire fixée, des progrès marginaux étant enregistrés pour 30 pour cent et des progrès modérés pour 18 pour cent. Dans 18 pour cent des cas, les efforts stagnent, tandis que dans les 17 pour cent restants, on accuse un recul par rapport aux niveaux de référence de 2015 ²⁶. L'un des principaux enseignements tirés du Sommet sur les ODD, tenu en septembre 2023, est que, à mi-chemin de l'échéance 2030, le monde a besoin d'un effort multilatéral renouvelé et de l'engagement de toutes les parties prenantes.

Pacte de financement du système des Nations Unies

36. Le Pacte de financement du soutien du système des Nations Unies à la réalisation des ODD, tel que révisé en 2024, vise à faire face aux difficultés de financement actuelles grâce à des engagements simplifiés, à une plus grande souplesse et à une transparence accrue. L'objectif est de favoriser les financements communs et thématiques afin d'améliorer les services de conseils stratégiques dispensés par les entités du système au niveau national, en particulier dans le contexte de programmes d'ensemble tels que les plans-cadres de coopération et les programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD).

²⁴ Conseil économique et social de l'ONU, *Application de la résolution 75/233 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies: Rapport du Secrétaire général*, A/79/72-E/2024/12, 2024.

²⁵ Les quatre capacités «salle des machines» sont articulées autour des moyens de mise en œuvre: a) permettre des changements dans les cadres stratégiques et réglementaires; b) définir des filières de projets nationaux prêts à être commercialisés; c) forger des partenariats pour financer ces initiatives; d) créer des institutions et des capacités à grande échelle pour piloter et soutenir les transitions.

²⁶ Conseil économique et social de l'ONU, *Point sur les objectifs de développement durable: Rapport du Secrétaire général*, A/79/79-E/2024/54, 2024.

Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et programmes par pays de promotion du travail décent

37. Depuis le dernier point sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement présenté au Conseil d'administration à sa 349^e session (octobre-novembre 2023)²⁷, l'OIT a participé à l'élaboration de PPTD dans 19 pays: Azerbaïdjan, Bangladesh, Belize, Cambodge, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Gabon, Géorgie, Guinée-Bissau, Honduras, Îles Cook, Iraq, Jordanie, Oman, Ouganda, Panama, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Samoa.
38. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, la Barbade et le Guyana s'apprêtent à signer des PPTD, et des efforts sont faits pour établir des liens avec le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable. Par ailleurs, le BIT a fourni un appui aux mandants dans le cadre de l'examen du PPTD mis en place pour les Bahamas.
39. D'après les données recueillies par l'OIT, à la mi-mai 2024, les partenaires sociaux avaient été associés à l'élaboration des plans-cadres de coopération de 91 pays, sur les 137 dans lesquels un tel instrument avait été mis en place ou était en cours d'élaboration, soit dans 66 pour cent des cas. Ce chiffre est similaire à celui enregistré en 2023, ce qui montre que la participation des mandants aux principaux processus du système des Nations Unies au niveau national est plutôt stable.
40. L'OIT participe activement aux travaux des équipes de pays des Nations Unies, en pilotant ou en copilotant certains piliers, groupes de résultats ou groupes de travail des plans-cadres de coopération dans les pays ci-après: Argentine²⁸, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Cabo Verde, Chili, Costa Rica, El Salvador, Kirghizistan, Liban, Macédoine du Nord, Maurice, Mexique, Monténégro, Ouzbékistan, Pakistan, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, Sénégal, Seychelles, Tadjikistan et Zambie. Il en résulte une concordance croissante entre les plans-cadres de coopération et les PPTD. À la mi-mai 2024, dans 44 pour cent des pays concernés – contre 31 pour cent l'année précédente²⁹ –, le plan-cadre de coopération reprenait telle quelle au moins une des priorités du PPTD en cours d'exécution ou d'élaboration.
41. L'OIT s'attache à associer les mandants aux processus d'évaluation, d'analyse commune de pays et d'élaboration de plans-cadres de coopération, de sorte qu'il soit tenu compte de leurs avis. Elle encourage également l'inclusion de références à la ratification et à l'application des normes internationales du travail dans les analyses communes de pays et dans les plans-cadres de coopération.
42. En collaboration avec le Centre de Turin, un appui sous forme de renforcement des capacités est fourni au niveau national aux mandants de l'OIT, au personnel du Bureau, aux responsables des autres organismes des Nations Unies et aux autres parties prenantes au sujet des droits des travailleurs en tant que droits de l'homme. Des activités de renforcement des capacités sont aussi organisées en collaboration avec l'École des cadres du système des

²⁷ GB.349/INS/5.

²⁸ Le Bureau de pays de l'OIT pour l'Argentine a prévu de conduire une enquête dans le but d'intégrer les points de vue des mandants dans le PPTD en cours, lequel prévoit la création d'un comité de suivi tripartite.

²⁹ En Afrique, dans les 18 pays dotés d'un PPTD en cours d'exécution, 12 ont un plan-cadre de coopération contenant au moins une priorité ou un résultat directement repris du PPTD: Bénin, Cabo Verde, Comores, Congo, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Nigéria, République démocratique du Congo, Somalie, Soudan du Sud et Zimbabwe. De plus, des activités de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des mandants au Cabo Verde, en Guinée et au Sénégal.

Nations Unies à l'intention des membres du personnel du BIT et d'autres organismes du système. Le thème des normes internationales du travail a été abordé lors d'un atelier interrégional de l'OIT sur la programmation par pays et les enseignements tirés des PPTD dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies, tenu en mai 2024 à Dakar (Sénégal). De plus, le Bureau a élaboré des modules de formation axés sur l'apprentissage par les pairs visant à aider les petits États insulaires en développement à travailler avec les organismes des Nations Unies.

Participation et renforcement des capacités des partenaires sociaux

43. Si le niveau de participation des partenaires sociaux aux analyses communes de pays et à l'élaboration des plans-cadres de coopération s'est amélioré tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle nationale, il reste hétérogène et tributaire du contexte. L'Argentine, Cabo Verde, le Chili, l'Éthiopie, la Guinée, Madagascar, le Mozambique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Pérou, le Sénégal, l'Uruguay et la Zambie offrent de bons exemples d'une telle participation.
44. L'OIT s'est attachée à renforcer la collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes, en resserrant les liens avec les partenaires sociaux et en faisant mieux connaître l'Agenda du travail décent aux coordonnateurs résidents. Des discussions sont en cours en vue d'organiser des réunions régulières entre les différentes parties prenantes. Des efforts de collaboration similaires ont été engagés dans la région de l'Asie et du Pacifique.
45. De manière générale, il reste difficile, tant pour les coordonnateurs résidents que pour les équipes de pays des Nations Unies, de savoir comment associer les partenaires sociaux aux travaux du système des Nations Unies, en particulier dans le cas des syndicats, qui sont souvent considérés comme faisant partie de la société civile au sens large. Le Bureau doit parfois faire un gros travail de sensibilisation. À Bahreïn, ces efforts ont permis aux représentants des organisations de travailleurs de participer à l'élaboration du Plan-Cadre de coopération; toutefois, on ne sait pas bien dans quelle mesure leur contribution sera effectivement prise en compte par l'équipe de pays.
46. Si des difficultés persistent, le Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV) a fait d'importants progrès en matière de renforcement des capacités des organisations de travailleurs – cet axe de travail restant au cœur de sa stratégie –, et ses spécialistes sur le terrain jouent un rôle essentiel en soutenant la participation des syndicats aux processus du système des Nations Unies. L'Argentine, l'Arménie, le Bangladesh, le Maroc, le Népal, le Nigéria, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Philippines, la République de Moldova, la Somalie et l'Ukraine offrent de bons exemples à cet égard.
47. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités, ACTRAV a notamment mis au point de nouveaux outils et des orientations. En mai 2024, il a ainsi organisé des académies régionales en ligne à l'intention des organisations de travailleurs des cinq régions, qui ont été suivies en octobre 2024 d'une formation en présentiel au Centre de Turin. Cette formation fait partie d'une série mondiale d'académies organisées dans les régions, dont l'objectif est d'aider les représentants syndicaux à intégrer efficacement les ODD dans le programme de leur syndicat, à faire concorder les objectifs de leur organisation avec ceux, plus larges, de développement durable, et à prendre activement part aux processus nationaux et internationaux relatifs aux ODD.
48. En outre, un recueil des bonnes pratiques concernant la participation des syndicats aux travaux du système des Nations Unies a été publié en juillet 2024, en même temps qu'un document de travail sur les stratégies employées par des syndicats d'Asie pour peser sur la

réalisation des ODD. ACTRAV procède actuellement à une évaluation de la participation des syndicats à la mise en œuvre du Programme 2030, le but étant de mieux mesurer l'importance de la contribution des travailleurs aux programmes, aux partenariats et aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques du système des Nations Unies.

49. ACTRAV a également facilité l'apprentissage Sud-Sud en menant des études sur la participation des syndicats à la réalisation des ODD en Amérique latine et dans les Caraïbes et en Asie et dans le Pacifique, qui ont contribué à promouvoir l'échange de bonnes pratiques entre régions. Ces efforts montrent que l'OIT est déterminée à renforcer le rôle des organisations de travailleurs dans la mise en œuvre du programme de développement du système des Nations Unies.
50. Par ailleurs, le Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) a organisé une série d'activités au niveau national afin de faciliter la participation des organisations d'employeurs et des associations professionnelles aux processus de planification du système des Nations Unies et de renforcer leurs capacités à cet égard. Si le niveau de participation s'en est trouvé amélioré, les résultats varient toutefois en fonction de divers facteurs tels que la présence de l'OIT, le fait que les équipes de pays des Nations Unies soient plus ou moins sensibilisées au rôle de ces organisations et associations, et l'alignement entre les priorités de ces dernières et les plans-cadres de coopération.
51. Dans plusieurs pays, parmi lesquels l'Afrique du Sud, le Bangladesh, le Cambodge, l'Égypte, l'Eswatini, le Guatemala, le Malawi, le Pakistan et la République-Unie de Tanzanie, les organisations d'employeurs et associations professionnelles collaborent bien plus qu'avant – directement ou par l'intermédiaire de l'OIT – avec les équipes de pays. Par exemple, au Bangladesh et au Pakistan, elles dirigent les efforts de coopération du secteur privé avec les organismes des Nations Unies dans le cadre de groupes de travail qui, avec le soutien du Bureau, élaborent des supports de sensibilisation axés sur les priorités du secteur privé.
52. En Égypte, les organisations d'employeurs et associations professionnelles contribuent davantage, par l'intermédiaire de diverses entités du système, aux travaux de l'équipe de pays et participent aux retraites qu'organise cette dernière pour discuter des difficultés et priorités socio-économiques. Ces efforts ont abouti à la création d'un comité chargé de coordonner le rôle joué par le secteur privé dans la réalisation des ODD, l'accent étant mis sur l'enseignement, le développement des compétences et la création d'emplois. Au Guatemala, les organisations d'employeurs et associations professionnelles se sont employées, avec l'équipe de pays des Nations Unies, à recenser les programmes sociaux mis en place par le secteur privé; les résultats obtenus ont servi de base à une action de sensibilisation conjointe visant à favoriser un développement global et à trouver des possibilités de synergie.
53. Au niveau régional, le Bureau s'est associé à la CEPALC et à l'Organisation internationale des employeurs dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour organiser un dialogue de haut niveau sur le rôle du secteur privé dans la promotion de politiques en faveur d'un développement productif. Les participants ont souligné l'importance d'accroître la participation des organisations d'employeurs et des associations professionnelles aux processus d'élaboration des politiques aux niveaux national et infranational.
54. En Eswatini, l'OIT a facilité des discussions entre les organisations d'employeurs et de travailleurs et l'équipe de pays des Nations Unies, l'objectif étant de favoriser le dialogue social grâce à des activités de promotion.

55. Il n'en reste pas moins que les organisations d'employeurs et associations professionnelles continuent de subir la concurrence d'autres groupes d'entreprises et réseaux du secteur privé, comme les réseaux locaux du Pacte mondial, qui ont été créés par l'ONU et bénéficient de son appui. Si l'OIT encourage, dès que possible, les efforts visant à engager une collaboration productive avec ces entités, elle reste déterminée à aider les organisations d'employeurs et les associations professionnelles à surmonter ces difficultés et à renforcer leur participation aux travaux des équipes de pays des Nations Unies ainsi que leur rôle dans les programmes de développement nationaux.

Mécanismes régionaux et mondiaux

56. L'efficacité de la coopération et de la coordination est au cœur du système réformé des Nations Unies pour le développement. Le Directeur général participe aux réunions des directeurs et directrices des entités membres du GNUDD ainsi qu'à celles du groupe restreint qui en est issu. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tient chaque année sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU, offre à l'OIT et à ses mandants un espace pour faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des ODD et promouvoir le travail décent et la justice sociale. Dans la déclaration qu'elle a faite lors du débat ministériel au forum de 2024, l'OIT a souligné l'importance de la dimension sociale du développement durable, une perspective dûment prise en compte dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue du forum, dans laquelle il est fait référence au travail décent, à la lutte contre le travail forcé, à la protection sociale, aux transitions justes et à l'Accélérateur mondial.
57. L'OIT contribue aux travaux de l'ONU et des forums de discussion internationaux qui traitent des grandes priorités mondiales comme le changement climatique, la pollution plastique, l'érosion de la biodiversité, le stress thermique et les minéraux essentiels à la transition énergétique. Ces efforts répondent à l'appel lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans son rapport intitulé *Notre programme commun* afin que tous les pays suivent les *Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous*.
58. Au niveau régional, les groupes d'entraide, les coalitions thématiques et les plateformes de collaboration régionales contribuent à promouvoir les initiatives de l'OIT et à intégrer l'Agenda du travail décent aux mesures visant à accélérer la réalisation des ODD. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique est membre du groupe de travail sur les données et les statistiques relevant de la plateforme de collaboration de la région, et participe à des activités de renforcement des capacités menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment à la formation annuelle dispensée aux collaborateurs chargés des données et du suivi au sein du Bureau du coordonnateur résident, ainsi qu'à des réunions périodiques consacrées aux statistiques.
59. L'OIT fait également partie de groupes d'entraide, ce qui lui permet d'examiner les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies et de formuler des observations avant l'établissement de leur version finale, ainsi que d'échanger avec les organismes des Nations Unies au sujet des évolutions récentes à l'échelon régional. Ainsi, l'OIT a prêté son concours à l'initiative «Six transitions: Les voies d'investissement pour atteindre les ODD», dans le cadre de laquelle elle a fait bénéficier les pays participant à l'Accélérateur mondial et d'autres pays de son expertise dans les domaines de l'emploi et de la protection sociale. Le dispositif d'appui technique de l'Accélérateur mondial a mis au point de nouvelles orientations et de nouveaux outils dont le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies assurera la diffusion dans les pays où les transitions susmentionnées reçoivent une attention prioritaire. Il s'agit de mettre à leur disposition des

notes d'orientation détaillées mettant à profit les compétences de plusieurs organismes pour accroître l'impact de l'action menée sur la réalisation de l'ensemble des ODD.

60. Au niveau mondial, l'OIT et la Banque mondiale assument conjointement la présidence du Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. En outre, le dispositif de collaboration multipartite destiné à mettre en œuvre l'Accélérateur mondial et la stratégie de la Banque mondiale en faveur de l'emploi et de la protection sociale (Social Protection and Jobs Compass) forment ensemble un mécanisme intégré d'assistance technique et de financement mis en œuvre dans les pays pionniers afin de favoriser la collaboration entre l'ONU et la Banque mondiale dans le domaine de l'emploi et de la protection sociale. L'Accélérateur mondial a également été mis en avant dans les travaux du groupe de travail du G20 sur le développement en 2024.
61. L'OIT coprécide aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement et de la CEPALC la coalition thématique sur la croissance équitable et le financement du développement dans la région Amérique latine et Caraïbes. Elle participe aussi aux coalitions thématiques sur le changement climatique et la résilience, la gouvernance pour la paix, la justice et des institutions efficaces, et la mobilité humaine. Pour ce qui est de ce dernier thème, l'OIT a désigné deux points focaux au sein d'une nouvelle équipe spéciale chargée de définir, à l'échelle du système des Nations Unies, une approche coordonnée en matière de migrations et de déplacements qui soit centrée sur les causes structurelles de ces phénomènes et les politiques à mettre en place pour les traiter. En outre, l'OIT coprécide un groupe de travail sur la jeunesse (avec le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)), un autre sur les populations laissées pour compte (avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida) et un autre encore sur l'évaluation (avec le Fonds des Nations Unies pour la population); elle contribue en outre aux travaux du groupe de travail sur l'égalité des genres et à ceux du groupe de travail sur les communications et les partenariats.
62. Le Bureau régional de l'OIT pour les États arabes coprécide deux coalitions thématiques: l'une sur les migrations et l'autre sur la protection sociale. Dans le cadre de la première, un webinaire sur le changement climatique et les migrations dans la région arabe a été organisé, qui mettait l'accent sur la transition juste et la mobilité de la main-d'œuvre en tant que stratégies d'adaptation. Ce webinaire faisait partie d'une série de consultations mondiales et régionales organisées dans le but de partager des données d'expérience et de formuler des recommandations pour favoriser une transition juste. Dans le cadre de la coalition thématique sur la protection sociale, codirigée par l'OIT et l'UNICEF, une initiative régionale de renforcement des capacités en matière de protection sociale a été lancée pour 2020-21, le projet étant de la consolider et de la prolonger jusqu'en 2023-24. Le Bureau régional de l'OIT pour l'Asie et le Pacifique coprécide la coalition thématique sur la croissance économique inclusive et la reprise pour tous.

Normes internationales du travail et droits de l'homme au travail

63. En décembre 2023, la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations de l'OIT a tenu sa réunion annuelle avec les présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Cette réunion a marqué le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de

la convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948³⁰. Les échanges ont mis en lumière les liens entre l'exercice effectif des droits de l'homme – qui englobent les libertés civiles fondamentales et les droits économiques, sociaux et culturels –, le respect des institutions démocratiques et la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

64. De janvier 2023 à juin 2024, l'OIT a codirigé l'[Interagency Network on Human Rights, Leaving No One Behind and Sustainable Development](#) (réseau interinstitutions pour les droits de l'homme, l'initiative «Ne laisser personne de côté» et le développement durable), dont l'objet est de soutenir l'Appel à l'action en faveur des droits de l'homme lancé par le Secrétaire général de l'ONU. À ce titre, elle a coorganisé, avec d'autres organismes des Nations Unies, parmi lesquels le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, des activités de plaidoyer et de sensibilisation axées sur l'importance des droits de l'homme, y compris les droits des travailleurs, pour le développement durable.
65. Dans le contexte de la Coalition mondiale, l'un des six domaines stratégiques appelant une action immédiate que l'OIT a retenus consiste à «réaliser les droits au travail en tant que droits humains, assurer le respect de la dignité humaine et satisfaire les besoins fondamentaux». Ce domaine d'action constitue un volet essentiel du partenariat entre l'OIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Forum mondial sur les réfugiés

66. L'OIT a participé au deuxième Forum mondial sur les réfugiés, organisé à Genève en décembre 2023, et a pris un certain nombre d'engagements, dont des engagements multipartites – qu'elle s'emploie activement à tenir – aux fins de la mise en œuvre effective du Pacte mondial sur les réfugiés. Le principal engagement de l'OIT, à savoir promouvoir l'égalité et la non-discrimination dans l'accès au marché du travail et la protection des travailleurs dans les contextes de déplacements forcés, souligne la nécessité de renforcer l'égalité des chances et d'améliorer la situation dans le monde du travail pour les réfugiés et les migrants issus de flux migratoires mixtes, pour les autres personnes déplacées de force et pour les communautés d'accueil, en accordant une attention particulière aux femmes, aux personnes en situation de handicap et aux jeunes, ainsi qu'aux travailleurs et aux entreprises de l'économie informelle. L'OIT apporte également son concours et sa contribution à l'exécution d'autres engagements portant notamment sur l'inclusion économique et la protection sociale, le renforcement et une meilleure utilisation des approches associant action humanitaire, aide au développement et consolidation de la paix dans les situations de déplacements forcés, et la protection des réfugiés et des migrants exposés au risque de traite ou victimes de la traite³¹. Il importe de souligner que, au titre de l'Engagement commun 2.0 des Nations Unies en faveur de l'intégration des réfugiés (2024), auquel a souscrit l'OIT, des travaux ont été entrepris en vue d'établir une liste des pays dans lesquels les engagements du gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies concordent avec les engagements et les projets de l'OIT en matière d'inclusion sur le marché du travail.

³⁰ OIT, *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (articles 19, 22 et 35 de la Constitution): Rapport général et observations concernant certains pays*, ILC.112/Rapport III(A), 2024, paragr. 60 à 73.

³¹ Pour de plus amples informations sur ces engagements, consulter le [site Web](#) du Pacte mondial sur les réfugiés.

Paix et résilience: Promotion de l'Agenda du travail décent

67. Bien que n'étant pas une organisation humanitaire, l'OIT intervient de plus en plus dans les domaines interdépendants que sont l'action humanitaire, l'aide au développement et la consolidation de la paix, en contribuant activement aux politiques et aux plans-cadres des Nations Unies visant à promouvoir la paix et la résilience grâce au travail décent. Lors de l'élaboration de la note d'orientation du Secrétaire général de l'ONU intitulée *Un nouvel agenda pour la paix*³², l'OIT a mis l'accent, dans l'exposé de sa position, sur la justice sociale et l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme. Elle a en outre participé aux consultations menées en vue de l'Examen 2025 du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU et a participé aux travaux de divers groupes, dont celui chargé de l'élaboration de la stratégie de consolidation de la paix. L'OIT a obtenu, grâce aux activités de plaidoyer qu'elle a menées en ce sens, qu'une protection soit prévue pour les travailleurs en première ligne dans l'Accord mondial de l'Organisation mondiale de la santé sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies, et a fait en sorte, en contribuant aux initiatives des Nations Unies concernant les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, que la promotion de l'emploi et de la protection sociale de ces personnes reçoive une attention prioritaire. L'OIT a en outre collaboré avec la *Nexus Academy* des Nations Unies en vue de renforcer, dans le cadre des activités humanitaires, d'aide au développement et de consolidation de la paix mises en œuvre dans les États arabes, la coopération destinée à promouvoir le travail décent pour les populations vulnérables. Dans ce contexte, l'OIT a également encouragé l'organisation de dialogues pour lever des fonds en vue de financer des mesures, notamment des évaluations et des programmes conjoints humanitaires, d'aide au développement et de consolidation de la paix, pour faire face à la situation actuelle au Moyen-Orient, en particulier dans le territoire palestinien occupé.

Communication des résultats

68. L'OIT a contribué à l'élaboration du rapport de 2024 de la Présidente du GNUDD, sous la supervision du Bureau de la coordination des activités de développement³³. Ce rapport présente la manière dont le système des Nations Unies pour le développement a contribué à la réalisation des ODD en 2023, et met en évidence les principales réalisations de l'OIT, notamment les mesures adoptées aux fins suivantes:
- étendre la couverture de la protection sociale moyennant la mise en place de socles de protection sociale et un meilleur accès aux soins de santé et à la sécurité du revenu;
 - promouvoir la ratification des normes internationales du travail, dont la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et la convention (n° 190) sur la violence et le harcèlement, 2019;
 - défendre les droits des travailleurs migrants à l'aide de campagnes de sensibilisation et de plateformes de recrutement équitables;
 - soutenir les politiques en faveur d'une transition juste vers des économies écologiquement durables;

³² Nations Unies, *Un Nouvel Agenda pour la paix: Notre Programme commun, Note d'orientation n° 9*, 2023.

³³ Conseil économique et social de l'ONU, *Rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable*, E/2024/5, 2024.

- renforcer le dialogue social et les cadres régissant les relations professionnelles.
69. En outre, les résultats liés à la réalisation des ODD ont été présentés sur la plateforme virtuelle [Point de rencontre Sud-Sud](#), qui propose également des formations en ligne; les cours dispensés en 2023 et 2024 étaient axés sur l'intégration de l'Agenda du travail décent aux mesures visant à accélérer la réalisation des ODD.

Partenariats et mobilisation de ressources

70. En 2023, les contributions reçues par l'OIT du système des Nations Unies se sont élevées à 25,1 millions de dollars É.-U. Elles étaient liées à l'élargissement du portefeuille des activités de collaboration interinstitutions et des programmes conjoints, dont un grand nombre bénéficiaient de l'appui du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires. En juillet 2024, une enveloppe supplémentaire de 11 millions de dollars É.-U. a été approuvée et devrait financer de nouveaux projets dans des domaines tels que les migrations et la consolidation de la paix. En tant que membre du Comité directeur des opérations du Fonds commun pour les ODD, l'OIT veille à ce que les choix stratégiques en matière d'affectation des fonds soient cohérents avec la réforme du système des Nations Unies et l'accélération de la réalisation des ODD.
71. Bien qu'une baisse des activités mises en œuvre au titre du Fonds commun pour les ODD ait été enregistrée en 2023 – le financement total alloué étant passé d'une moyenne de 6 à 6,5 millions de dollars É.-U. les années précédentes à 1,9 million de dollars É.-U. –, l'OIT s'apprête à étendre ses activités de collaboration: 24 nouveaux projets et initiatives, pour une valeur totale d'environ 7 millions de dollars É.-U., devraient ainsi démarrer d'ici à la fin de l'année 2024, notamment dans le cadre de l'Accélérateur mondial.
72. L'OIT consolide ses partenariats avec divers fonds d'affectation spéciale pluripartenaires afin de faire avancer ses travaux dans divers domaines, et plus particulièrement dans les domaines des migrations, de la consolidation de la paix, de l'éducation et de la promotion d'emplois décents et d'une protection sociale universelle. Par exemple, dans le cadre du partenariat de l'OIT avec le Fonds pour la consolidation de la paix institué par le Secrétaire général de l'ONU, le montant des contributions reçues au cours des trois dernières années a triplé, ce qui a permis l'investissement de 9 millions de dollars É.-U. dans différents projets. Par ailleurs, grâce à l'Accélérateur mondial, l'OIT continue d'élargir son portefeuille d'activités en nouant des partenariats novateurs avec la Banque mondiale en vue de rationaliser les processus et d'apporter un soutien cohérent aux partenaires nationaux. Entre autres initiatives, on peut encore citer les réformes visant à garantir la sécurité des déplacements des travailleurs, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, et les mesures en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap mises en œuvre dans le cadre du Partenariat des Nations Unies pour les droits des personnes handicapées.
73. En août 2024, l'OIT mettait en œuvre 83 projets en collaboration avec 18 organismes des Nations Unies. La plupart de ces projets étaient financés par le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires et couvraient un large éventail de domaines, allant de la protection sociale à l'égalité des genres. Ces projets concernaient 68 pays de toutes les régions du monde. En outre, l'OIT dirigeait 15 programmes interinstitutions représentant une valeur totale de 78 millions de dollars des É.-U.

► **Projet de décision**

- 74. Le Conseil d'administration prend note des faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et prie le Directeur général:**
- a)* de tenir compte des vues exprimées par le Conseil d'administration au sujet des efforts actuellement déployés par l'OIT pour soutenir la participation des mandants tripartites aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays;**
 - b)* de préparer un rapport sur les faits nouveaux qui se seront produits dans le système des Nations Unies et les mesures prises par le Bureau à cet égard, pour examen à sa 355^e session (novembre 2025).**